

Indifférence, Provocation ou Mépris du Ministère de tutelle

Lors de la 1ère séance de NAO du 11 avril, la Direction Générale avait déclaré aux organisations syndicales n'avoir aucun budget du Ministère de tutelle et être en attente des mesures salariales pour la Fonction Publique, mesures qui ont depuis été annoncées le 12 juin.

Il était donc logique pour toutes les organisations syndicales que **pour la réunion NAO du 5 juillet**, la DG aurait obtenu une enveloppe de Bercy. **Eh bien non !**

La DG nous annonce à ce jour n'avoir aucun retour concernant les arbitrages de Bercy ni en terme d'enveloppe salariale pour les agents ni en terme d'effectifs pour 2024. Même si elle tient à préciser qu'aucun lien n'existe entre les deux, les économies envisagées par Bercy nous font craindre le pire.

Ces arbitrages devraient être faits avant la prochaine réunion NAO prévue le 29 aout. Dans l'attente la DG se dit prête à augmenter le plafond des Tickets restaurant, mais sans en préciser la date.

S'en suis toute une discussion où la DG rappelle que **la cour des comptes trouve la CCN de Pôle emploi « trop avantageuse » et le temps de travail inférieur au reste de la Fonction Publique... La DG sous-entend-elle que les agents et leurs représentants devraient accepter de perdre en pouvoir de vivre ? Pour rappel, depuis la création de Pôle emploi, l'inflation cumulée dépasse les 20% alors que « dans le même temps » l'augmentation générale des salaires a plafonné à 7%.**

La pétition qui a réuni au 5 juillet 18837 signatures a été remise à la DG pour transmission au Ministère de Tutelle. Continuons à faire pression sur la DG et le Ministère en signant massivement la pétition.

[Signons et faisons signer la Pétition intersyndicale](#)



Mesures applicables aux agents de droit public : des mesures largement insuffisantes !

Les agents publics suite aux mesures annoncées par le Ministre de la fonction publique bénéficieront :

- de la revalorisation de **1,5% du point d'indice au 1^{er} juillet 2023**,
- d'une **revalorisation automatique de 5 points de leur indice au 1^{er} janvier 2024**,
- principalement pour les agents de catégorie 1.1 (soit une dizaine d'agents), revalorisation automatique de 1 à 9 points de leur indice au 1^{er} juillet 2023,
- de la revalorisation du barème de monétisation du CET.

Concernant la prime « pouvoir d'achat » pouvant aller jusqu'à 800 euros pour les agents publics ayant une rémunération inférieure à 3250 euros, le décret n'étant pas encore paru, la DG ne s'engage pas sur ce point.

Pour la CGT, c'est bien l'indexation des salaires qu'il nous faut gagner ! **La CGT Pole emploi revendique:**

- **Une augmentation générale des salaires et traitements** à minima indexés sur l'inflation,
- L'ouverture d'une négociation sur **le rattrapage des pertes de salaires et rémunération depuis la création de Pôle Emploi**,
- **La revalorisation de la grille indiciaire des agents publics**,
- L'arrêt de la mise en concurrence et la réaffectation des budgets « primes » à des augmentations pérennes.